

DEPARTEMENT DU MORBIHAN  
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY  
COMMUNE DE MOHON

MAIRIE DE MOHON  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le 30 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal de MOHON, légalement convoqué par le Maire le 26 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire au Centre Culturel du Mille Clubs (à titre exceptionnel en raison de l'épidémie de la Covid 19) sous la Présidence de Monsieur Francis MAHIEUX, Maire. L'affichage de la convocation du Conseil Municipal a été réalisé le 26 mars 2021.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Monsieur MAHIEUX Francis, Maire, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Solène, Mr BIGORGNE Cédric, Mr JAGOREL Vincent, Mr PRESSARD Hervé, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr BOUTE Jean-Louis, Mme JEHANNIN Claudine et Mr DUMAS Noël.

Etait absente donnant pouvoir : Mme DOLO Anne-Marie donnant pouvoir à Mr MAHIEUX Francis.

Etait absente excusée : Mme WOZNIAK Séverine.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	13	1	14

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur Francis MAHIEUX.

Secrétaire de séance : Madame Claudine JEHANNIN à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Directrice Générale des Services en qualité de secrétaire assistante.

\*\*\*\*\*

DELIBERATION N° 2021.03.30 – 01 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

(Rapporteur : Monsieur Francis MAHIEUX, Maire)

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires, des auxiliaires pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

L'article L 2121-21 du CGCT stipule que le vote a lieu au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, toutefois, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Il est proposé de désigner Madame Claudine JEHANNIN comme secrétaire de séance et Mme Isabelle AUQUET, DGS, secrétaire auxiliaire.

Il est suggéré de procéder à la désignation à main levée. Avis favorable de l'assemblée à l'unanimité (14 voix pour)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote à main levée qui donne les résultats suivants :

**PRESENTS : 13**

**ABSTENTION : 0**

**SUFFRAGES EXPRIMES : 14**

**POUR : 14**

**POUVOIR : 01**

**NE PREND PAS PART AU VOTE : 0**

**MAJORITE ABSOLUE : 08**

**CONTRE : 0**

**VOTANTS : 14**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- décide de procéder à la désignation d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire auxiliaire par un vote à main levée,
- désigne Madame Claudine JEHANNIN en qualité de secrétaire de séance
- désigne Madame Isabelle AUQUET, DGS, en qualité de secrétaire auxiliaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,

Francis MAHIEUX



DEPARTEMENT DU MORBIHAN  
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY  
COMMUNE DE MOHON

MAIRIE DE MOHON  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le 30 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal de MOHON, légalement convoqué par le Maire le 26 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire au Centre Culturel du Mille Clubs (à titre exceptionnel en raison de l'épidémie de la Covid 19) sous la Présidence de Monsieur Francis MAHIEUX, Maire. L'affichage de la convocation du Conseil Municipal a été réalisé le 26 mars 2021.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Monsieur MAHIEUX Francis, Maire, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Solène, Mr BIGORGNE Cédric, Mr JAGOREL Vincent, Mr PRESSARD Hervé, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr BOUTE Jean-Louis, Mme JEHANNIN Claudine et Mr DUMAS Noël.

Etait absente donnant pouvoir : Mme DOLO Anne-Marie donnant pouvoir à Mr MAHIEUX Francis.

Etait absente excusée : Mme WOZNIAK Séverine.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	13	1	14

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur Francis MAHIEUX.

Secrétaire de séance : Madame Claudine JEHANNIN à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Directrice Générale des Services en qualité de secrétaire assistante.

\*\*\*\*\*

DELIBERATION N° 2021.03.30 - 02 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 29 JANVIER 2021  
(Rapporteur : Monsieur Francis MAHIEUX, Maire)

Un procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 janvier 2021 a été établi et transmis aux Conseillers Municipaux.

Le Maire demande s'il y a des remarques à formuler sur ledit procès-verbal.

Aucune observation n'étant formulée,

Le Maire propose de voter à main levée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS : 13  
ABSTENTION : 0  
SUFFRAGES EXPRIMÉS : 14  
POUR : 14

POUVOIR : 01  
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0  
MAJORITE ABSOLUE : 08  
CONTRE : 0

VOTANTS : 14

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,

Francis MAHIEUX



**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**  
**ARRONDISSEMENT DE PONTIVY**  
**COMMUNE DE MOHON**

**MAIRIE DE MOHON**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 30 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal de MOHON, légalement convoqué par le Maire le 26 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire au Centre Culturel du Mille Clubs (à titre exceptionnel en raison de l'épidémie de la Covid 19) sous la Présidence de Monsieur Francis MAHIEUX, Maire. L'affichage de la convocation du Conseil Municipal a été réalisé le 26 mars 2021.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Monsieur MAHIEUX Francis, Maire, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Solène, Mr BIGORGNE Cédric, Mr JAGOREL Vincent, Mr PRESSARD Hervé, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr BOUTE Jean-Louis, Mme JEHANNIN Claudine et Mr DUMAS Noël.

Etait absente donnant pouvoir : Mme DOLO Anne-Marie donnant pouvoir à Mr MAHIEUX Francis.

Etait absente excusée : Mme WOZNIAK Séverine.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	13	1	14

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur Francis MAHIEUX.

Secrétaire de séance : Madame Claudine JEHANNIN à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Directrice Générale des Services en qualité de secrétaire assistante.

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N° 2021.03.30 – 03 – PROPOS LIMINAIRES – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

(Rapporteur : Monsieur Francis MAHIEUX, Maire)

Par délibération du 13 juillet 2020, le Conseil Municipal a décidé, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, de déléguer au Maire les 29 compétences dans le but d'assurer une simplification et une meilleure efficacité dans la gestion des affaires courantes.

Il doit être rendu compte périodiquement au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire.

Les décisions sont les suivantes :

- Exercer au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme dans les zones U et AU du bourg conformément à la délibération du 9 mars 2007 instituant ce droit de préemption au Plan Local d'Urbanisme

N° de la décision	Date de la décision	Objet de la décision
N° D – 05/2021	12/03/21	<u>Objet</u> : Non préemption <u>Localisation</u> : AB 120 p - 7 rue du Calvaire <u>Superficie</u> : 655 m <sup>2</sup>
N° D – 08/2021	30/03/21	<u>Objet</u> : Non préemption <u>Localisation</u> : ZC 235 1 rue des Courtils <u>Superficie</u> : 2 077 m <sup>2</sup>

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au budget dans la limite de 20 000 euros HT

N° de la décision	Date de la décision	Objet de la décision
N° D – 06/2021	26/03/21	<u>Intitulé</u> : Passation d'un contrat de location et de maintenance d'un photocopieur pour le poste de travail de la DGS à la mairie. <u>Titulaire</u> : TBI à Ploërmel (56) <u>Montant</u> : 35 euros par mois. <u>Durée</u> : 21 trimestres.
N°D – 07/2021	26/03/21	<u>Intitulé</u> : Passation d'un contrat de service pour la sauvegarde et la sécurité des postes informatiques à la mairie et la fourniture de 4 antivirus Trend Worry F Sécurité. <u>Titulaire</u> : TBI à Ploërmel (56) <u>Montant</u> : 16 euros HT/mois <u>Durée</u> : 1 an renouvelable par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal :

- prend acte des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil.

Fait les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,

Francis MAHIEUX

A blue circular official stamp of the Mayor of Morbihan is overlaid with a handwritten signature in black ink. The stamp contains the text "MAIRE DE MORBIHAN" at the top and "(Morbihan)" at the bottom, with a central emblem.





DEPARTEMENT DU MORBIHAN  
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY  
COMMUNE DE MOHON

MAIRIE DE MOHON  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le 30 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal de MOHON, légalement convoqué par le Maire le 26 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire au Centre Culturel du Mille Clubs (à titre exceptionnel en raison de l'épidémie de la Covid 19) sous la Présidence de Monsieur Francis MAHIEUX, Maire. L'affichage de la convocation du Conseil Municipal a été réalisé le 26 mars 2021.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Monsieur MAHIEUX Francis, Maire, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Solène, Mr BIGORGNE Cédric, Mr JAGOREL Vincent, Mr PRESSARD Hervé, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr BOUTE Jean-Louis, Mme JEHANNIN Claudine et Mr DUMAS Noël.

Etait absente donnant pouvoir : Mme DOLO Anne-Marie donnant pouvoir à Mr MAHIEUX Francis.

Etait absente excusée : Mme WOZNIAK Séverine.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	13	1	14

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur Francis MAHIEUX.

Secrétaire de séance : Madame Claudine JEHANNIN à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Directrice Générale des Services en qualité de secrétaire assistante.

\*\*\*\*\*

DELIBERATION N° 2021.03.30 – 04 – Dans le cadre de la préparation budgétaire 2021 – REFLEXION SUR LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE LA BOULANGERIE  
(Rapporteur : Monsieur Francis MAHIEUX)

Le Maire rappelle que lors de la réunion au cours de laquelle il a réuni l'ensemble des commissions communales, aucun ordre de priorité n'a été donné aux divers programmes d'investissements proposés. Il est nécessaire de prioriser les projets afin de faciliter la préparation du budget primitif 2021.

Pour le projet « Boulangerie », il distribue aux Conseillers Municipaux un tableau récapitulatif qui recense les possibilités offertes à la Commune avec un inventaire des avantages et des inconvénients sur chaque proposition ainsi que des observations.

Il présente 5 propositions au Conseil Municipal à savoir :

- le rachat du bâti
- le rachat du bâti sans travaux dans l'immédiat
- proposer à Monsieur LACOMBE, boulanger, de rester propriétaire du bâti
- mettre en place un distributeur de pain
- investir dans une construction neuve.

Le Maire présente à l'assemblée délibérante le diagnostic du bâtiment :

- présence d'amiante dans la toiture,
- la charpente est très abîmée (avec la présence de vrillettes et de capricornes) et elle penche.
- Le pignon est abîmé
- il n'y a pas de cuisine
- des adaptations sont à faire au rez de chaussée car les sanitaires sont situées trop près de l'atelier de confection du pain.
- Il n'y a pas d'observations au niveau des installations électriques.

L'estimation prévisionnelle de vente du bien établie par Maître PINCEMIN, Notaire du vendeur, se situe à la date du 4 mars 2021 entre 95 000 euros à 100 000 euros pour 940 m<sup>2</sup>.

Le fonds de commerce est évalué à 68 000 euros par le meunier.

Après avoir longuement discuté sur ce dossier (prix, emplacement, date de cessation d'activité de Monsieur LACOMBE, l'estimation des futurs travaux, la situation du logement privé, le maintien de l'emploi actuel etc., le Maire suggère au Conseil Municipal d'éliminer d'emblée certaines solutions proposées.

Le Conseil Municipal, après délibération, supprime deux propositions à savoir :

- la mise en place d'un distributeur automatique
- proposer à Monsieur LACOMBE de rester propriétaire du bâti.

La discussion s'engage alors sur le rachat du bâti (avec ou sans travaux dans l'immédiat) ou une construction neuve et sur les deux repreneurs intéressés pour s'installer, sur le loyer à leur proposer etc..

Le Maire propose d'éliminer également la proposition d'une construction neuve au motif que la Commune ne possède pas le terrain pour l'accueillir et que l'on n'a pas de garantie formelle d'avoir un boulanger.

Il propose au Conseil Municipal de procéder à un vote à bulletin secret sur le rachat du bâti.

Le Conseil Municipal décide de voter à main levée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS : 13  
ABSTENTIONS : 03  
SUFFRAGES EXPRIMES : 11  
POUR : 08

POUVOIR : 01  
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0  
MAJORITE ABSOLUE : 06  
CONTRE : 0

VOTANTS : 14

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide de racheter le bâti sans travaux dans l'immédiat (uniquement un minimum de travaux sans en fixer le montant précis)
- le prix de rachat proposé par le Notaire du vendeur devra être négocié compte-tenu de l'ampleur des travaux à réaliser.

Le Maire demande de fixer l'enveloppe financière maximale pour ce projet (achat + travaux préliminaires).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS : 13  
ABSTENTIONS : 03  
SUFFRAGES EXPRIMES : 11  
POUR : 08

POUVOIR : 01  
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0  
MAJORITE ABSOLUE : 06  
CONTRE : 0

VOTANTS : 14

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- fixe l'enveloppe financière maximale pour le rachat du bâti et la réalisation d'un minimum de travaux à 150 000 euros.
- un bail de 3 ans avec un loyer modéré sollicité par les repreneurs et qui serait évolutif selon le chiffre d'affaires sera étudié ultérieurement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,

Francis MAHIEUX



The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Morbihan. The seal contains the text 'MAIRIE DE MORBIHAN' at the top and '(Morbihan)' at the bottom. In the center, there is a depiction of a building and a sun. A black ink signature is written over the seal.



DEPARTEMENT DU MORBIHAN  
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY  
COMMUNE DE MOHON

MAIRIE DE MOHON  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le 30 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal de MOHON, légalement convoqué par le Maire le 26 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire au Centre Culturel du Mille Clubs (à titre exceptionnel en raison de l'épidémie de la Covid 19) sous la Présidence de Monsieur Francis MAHIEUX, Maire. L'affichage de la convocation du Conseil Municipal a été réalisé le 26 mars 2021.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Monsieur MAHIEUX Francis, Maire, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Solène, Mr BIGORGNE Cédric, Mr JAGOREL Vincent, Mr PRESSARD Hervé, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr BOUTE Jean-Louis, Mme JEHANNIN Claudine et Mr DUMAS Noël.

Etait absente donnant pouvoir : Mme DOLO Anne-Marie donnant pouvoir à Mr MAHIEUX Francis.

Etait absente excusée : Mme WOZNIAK Séverine.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	13	1	14

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur Francis MAHIEUX.

Secrétaire de séance : Madame Claudine JEHANNIN à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Directrice Générale des Services en qualité de secrétaire assistante.

\*\*\*\*\*

DELIBERATION N° 2021.03.30 – 05 – Dans le cadre de la préparation budgétaire 2021 – REFLEXION  
SUR LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE L'EFFACEMENT DES RESEAUX  
(Rapporteur : Monsieur Francis MAHIEUX)

Le Maire rappelle que lors de la réunion au cours de laquelle il a réuni l'ensemble des commissions communales, aucun ordre de priorité n'a été donné aux divers programmes d'investissements proposés. Il est nécessaire de prioriser les projets afin de faciliter la préparation du budget primitif 2021.

Pour le projet « effacement des réseaux », il fait un rappel des engagements pris à savoir :

### 1) Rue du Four

Les crédits nécessaires à l'effacement des réseaux électriques (fils nus et fils torsadés) par Morbihan Energies ainsi que l'étude de génie civil et de câblage avec Orange figurent dans les restes à réaliser au budget primitif 2021 et les conventions sont signées. Les travaux sont en cours de finalisation.

### 2) Rue Saint Vran

Les crédits nécessaires à l'effacement des réseaux électriques par Morbihan Energies ont été prévus partiellement au budget primitif 2020 et la Commission Finances réunie le 25 mars 2021 propose d'abonder les crédits tant en dépenses qu'en recettes. La convention technique et financière proposée par Morbihan Energies pour la réalisation de cette opération ainsi que la convention à passer avec Orange seront présentées lors de la réunion de Conseil Municipal du 9 avril 2021 pour autorisations de signatures.

### 3) Rue de la Pierre Bise

Les crédits nécessaires à l'effacement des réseaux électriques par Morbihan Energies ont été prévus partiellement au budget primitif 2020 et la Commission Finances réunie le 25 mars 2021 propose d'abonder les crédits tant en dépenses qu'en recettes mais sollicite l'avis du Conseil Municipal avant de présenter le projet de budget primitif 2021. Par délibération du 31 juillet 2020, le Conseil Municipal a validé l'engagement des travaux au vu de l'estimation sommaire avant le vote du budget primitif 2020 et validé l'inscription des crédits budgétaires au budget primitif 2020 et au budget primitif 2021.

Les études menées par Morbihan Energies sont en cours de réalisation et notamment auprès d'un particulier pour l'enfouissement d'un câble électrique. La convention technique et financière et le devis Orange ne sont pas encore parvenus en mairie.

Les travaux à réaliser à l'initiative d'EDF dans la rue de la Pierre Bise ont été retardés en 2020 en attendant le positionnement du Conseil municipal sur le projet d'enfouissement des réseaux. Morbihan Energies ne subventionnera pas la Commune si elle refuse d'enfourir les réseaux avant les travaux d'EDF et décide de le faire ultérieurement.

### 4) Rue du Calvaire

Par délibération du Conseil Municipal le 29 janvier 2021, l'engagement des travaux d'enfouissement des réseaux électriques par Morbihan Energies a été validé au vu de l'estimation sommaire des travaux ainsi que l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2021. La Commission Finances réunie le 25 mars 2021 propose d'inscrire les crédits tant en dépenses qu'en recettes mais sollicite l'avis du Conseil Municipal avant de présenter le projet de budget primitif 2021.

Les études menées par Morbihan Energies, le Conseil Départemental et la Commune sont lancées à savoir :

- dépôt d'une déclaration de travaux et d'intention de commencement de travaux (DT – DICT) par le Conseil Départemental le 11 janvier 2021 pour le carottage de la chaussée existante pour la recherche d'amiante en vue de la réalisation du projet du Conseil Départemental de refaire la couche de roulement.

- estimation sommaire présentée par Morbihan Energies le 19 octobre 2020 pour l'effacement des réseaux.
- engagement d'un hydrocurage et d'une inspection du réseau d'eaux pluviales avant travaux routiers par la société Kanaliz de Ploërmel.

La remise en état de la couche de roulement par le Conseil Départemental rend impossible la réalisation d'aménagement dans les 3 ans suivant le renouvellement de cette couche sur la route départementale. A défaut, les travaux de remise en état de la couche de roulement seraient intégralement à la charge de la Commune.

Au vu de cette présentation, le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces opérations tout en assurant la continuité des projets commencés par la précédente Municipalité (notamment pour la rue du Four).

Le projet de budget primitif 2021 a été établi par la Commission Finances avec la nécessité de prévoir le financement de ces investissements par un virement de la section de fonctionnement (autofinancement) et la prévision d'un emprunt fictif nécessaire à l'équilibre du budget. Il ajoute que ces opérations sont pluriannuelles.

Il demande si le Conseil Municipal souhaite retirer une délibération ou pas afin de ne pas trop « alourdir » les dépenses, sachant que d'autres projets ont été mis en instance d'études.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

**PRESENTS : 13**  
**ABSTENTIONS: 04**  
**SUFFRAGES EXPRIMES : 10**  
**POUR : 09**

**POUVOIR : 01**  
**NE PREND PAS PART AU VOTE : 0**  
**MAJORITE ABSOLUE : 06**  
**CONTRE : 01**

**VOTANTS : 14**

Le Conseil Municipal, décide :

- de prononcer le retrait de la délibération du Conseil Municipal du 29 janvier 2021 pour l'effacement des réseaux dans la rue du Calvaire. Ce projet sera étudié ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

**PRESENTS : 13**  
**ABSTENTIONS: 04**  
**SUFFRAGES EXPRIMES : 10**  
**POUR : 10**

**POUVOIR : 01**  
**NE PREND PAS PART AU VOTE : 0**  
**MAJORITE ABSOLUE : 06**  
**CONTRE : 0**

**VOTANTS : 14**

Le Conseil Municipal, décide :

- de maintenir le projet d'effacement des réseaux dans la rue Saint Vran.

23 AVR 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS : 13

ABSTENTIONS: 06

SUFFRAGES EXPRIMES : 08

POUR : 08

POUVOIR : 01

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

MAJORITE ABSOLUE : 05

CONTRE : 0

VOTANTS : 14

Le Conseil Municipal, décide :

- de maintenir le projet d'effacement des réseaux dans la rue de la Pierre Bise.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Francis MAHIEUX

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Morbihan. The seal contains the text "Mairie de MORBIHAN" at the top, "1800" at the bottom, and "MORBIHAN (Morbihan)" at the very bottom. In the center of the seal is a coat of arms. Overlaid on the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to be "Francis Mahieux".



DEPARTEMENT DU MORBIHAN  
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY  
COMMUNE DE MOHON

MAIRIE DE MOHON  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le 30 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal de MOHON, légalement convoqué par le Maire le 26 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire au Centre Culturel du Mille Clubs (à titre exceptionnel en raison de l'épidémie de la Covid 19) sous la Présidence de Monsieur Francis MAHIEUX, Maire. L'affichage de la convocation du Conseil Municipal a été réalisé le 26 mars 2021.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Monsieur MAHIEUX Francis, Maire, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Solène, Mr BIGORGNE Cédric, Mr JAGOREL Vincent, Mr PRESSARD Hervé, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr BOUTE Jean-Louis, Mme JEHANNIN Claudine et Mr DUMAS Noël.

Etait absente donnant pouvoir : Mme DOLO Anne-Marie donnant pouvoir à Mr MAHIEUX Francis.

Etait absente excusée : Mme WOZNIAK Séverine.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	13	1	14

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur Francis MAHIEUX.

Secrétaire de séance : Madame Claudine JEHANNIN à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Directrice Générale des Services en qualité de secrétaire assistante.

\*\*\*\*\*

DELIBERATION N° 2021.03.30 – 06 – Dans le cadre de la préparation budgétaire 2021 – REFLEXION SUR LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE LA VOIRIE – ANNEE 2021  
(Rapporteur : Monsieur Francis MAHIEUX)

Le Maire rappelle que lors de la réunion au cours de laquelle il a réuni l'ensemble des commissions communales, aucun ordre de priorité n'a été donné aux divers programmes d'investissements proposés. Il est nécessaire de prioriser les projets afin de faciliter la préparation du budget primitif 2021.

Pour le projet « voirie », il rappelle la délibération du Conseil Municipal du 29 janvier 2021 par laquelle il a été décidé de dresser un plan pluriannuel d'investissement pour la voirie. Ce plan n'a pour autant pas été établi en listant les routes par secteur de priorité.

Il rappelle également qu'il avait demandé à la Commission voirie réunie le 26 février 2021 de proposer un phasage des travaux en fonction de l'état des routes, ce qu'elle a refusé de faire au motif qu'elle avait déjà visité les routes lors d'une précédente réunion.

Par conséquent, la Commission Finances, réunie le 25 mars 2021, a été amenée à dresser ce plan pluriannuel d'investissement dont le Maire présente les propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

<b>PRESENTS : 13</b>	<b>POUVOIR : 01</b>	<b>VOTANTS : 14</b>
<b>ABSTENTIONS: 0</b>	<b>NE PREND PAS PART AU VOTE : 0</b>	
<b>SUFFRAGES EXPRIMES : 14</b>	<b>MAJORITE ABSOLUE : 08</b>	
<b>POUR : 14</b>	<b>CONTRE : 0</b>	

Le Conseil Municipal, décide :

- de dresser comme suit le plan pluriannuel d'investissement :

**ANNEE 2021**

Désignation des travaux		Nature de la tranche
Aire de repos camping cars	---	Tranche ferme
Rue du Four	150 mètres	Tranche ferme
Launay Caro	200 mètres	Tranche ferme
Rue de la Pierre Bise	90 mètres (trottoirs)	Tranche conditionnelle
Parking minute PMR salle polyvalente	55 m <sup>2</sup>	Tranche conditionnelle
Launay Geffray	228 mètres	Tranche conditionnelle

**ANNEE 2022**

Désignation des travaux	Linéaire des travaux ou surface des travaux	Nature de la tranche
La Ville Martel A	101 mètres	Tranche ferme
La Ville Martel B	113 mètres	Tranche ferme
La Ville au Voyer	126 mètres	Tranche conditionnelle
Impasse du Verger	100 mètres	Tranche conditionnelle

ANNEE 2023

Désignation des travaux	Linéaire des travaux ou surface des travaux	Nature de la tranche
Le Quillio	397 mètres	Tranche ferme
Aire de lavage à l'atelier municipal	11 mètres	Tranche ferme
Aire de manœuvre Grand Pourhaut		Tranche conditionnelle

- Les crédits nécessaires à la réalisation des travaux de l'année 2021 seront prévus au budget primitif.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,

Francis MAHIEUX





DEPARTEMENT DU MORBIHAN  
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY  
COMMUNE DE MOHON

MAIRIE DE MOHON  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le 30 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal de MOHON, légalement convoqué par le Maire le 26 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire au Centre Culturel du Mille Clubs (à titre exceptionnel en raison de l'épidémie de la Covid 19) sous la Présidence de Monsieur Francis MAHIEUX, Maire. L'affichage de la convocation du Conseil Municipal a été réalisé le 26 mars 2021.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Monsieur MAHIEUX Francis, Maire, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Solène, Mr BIGORGNE Cédric, Mr JAGOREL Vincent, Mr PRESSARD Hervé, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr BOUTE Jean-Louis, Mme JEHANNIN Claudine et Mr DUMAS Noël.

Etait absente donnant pouvoir : Mme DOLO Anne-Marie donnant pouvoir à Mr MAHIEUX Francis.

Etait absente excusée : Mme WOZNIAK Séverine.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	13	1	14

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur Francis MAHIEUX.

Secrétaire de séance : Madame Claudine JEHANNIN à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Directrice Générale des Services en qualité de secrétaire assistante.

\*\*\*\*\*

DELIBERATION N° 2021.03.30 – 07 – Dans le cadre de la préparation budgétaire 2021 – REFLEXION SUR LE PROGRAMME DE RENOVATION ENERGETIQUE DU COMPLEXE POLYVALENT

(Rapporteur : Monsieur Francis MAHIEUX)

Le Maire rappelle que lors de la réunion au cours de laquelle il a réuni l'ensemble des commissions communales, aucun ordre de priorité n'a été donné aux divers programmes d'investissements proposés. Il est nécessaire de prioriser les projets afin de faciliter la préparation du budget primitif 2021.

Pour le projet « rénovation énergétique du complexe polyvalent », il fait savoir que des études sont à engager (expertise par caméra thermique, recherches de financements..) pour mener à bien le projet.

Divers devis ont été sollicités afin de mieux cibler l'estimation financière (travaux d'isolation, réparation de la chaudière, circulateur à changer, double vitrage, changement de vélux etc..).

Le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner par rapport à ce projet en vue de la préparation du budget primitif 2021.

Il propose de mener une étude et de prévoir une enveloppe budgétaire pour cette étude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

**PRESENTS : 13**

**POUVOIR : 01**

**VOTANTS : 14**

**ABSTENTIONS: 0**

**NE PREND PAS PART AU VOTE : 0**

**SUFFRAGES EXPRIMES : 14**

**MAJORITE ABSOLUE : 08**

**POUR : 14**

**CONTRE : 0**

Le Conseil Municipal, décide :

- de réaliser une étude et de prévoir une enveloppe budgétaire pour cette étude au budget primitif 2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,

Francis MAHIEUX

The image shows a blue circular official stamp of the Morbihan Council. The stamp contains the text 'MORBIHAN' at the top, 'LE CONSEIL MUNICIPAL' in the middle, and '(Morbihan)' at the bottom. A black ink signature is written over the stamp.

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**  
**ARRONDISSEMENT DE PONTIVY**  
**COMMUNE DE MOHON**

**MAIRIE DE MOHON**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 30 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal de MOHON, légalement convoqué par le Maire le 26 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire au Centre Culturel du Mille Clubs (à titre exceptionnel en raison de l'épidémie de la Covid 19) sous la Présidence de Monsieur Francis MAHIEUX, Maire. L'affichage de la convocation du Conseil Municipal a été réalisé le 26 mars 2021.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Monsieur MAHIEUX Francis, Maire, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Solène, Mr BIGORGNE Cédric, Mr JAGOREL Vincent, Mr PRESSARD Hervé, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr BOUTE Jean-Louis, Mme JEHANNIN Claudine et Mr DUMAS Noël.

Etait absente donnant pouvoir : Mme DOLO Anne-Marie donnant pouvoir à Mr MAHIEUX Francis.

Etait absente excusée : Mme WOZNIAK Séverine.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	13	1	14

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur Francis MAHIEUX.

Secrétaire de séance : Madame Claudine JEHANNIN à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Directrice Générale des Services en qualité de secrétaire assistante.

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N° 2021.03.30 – 08 – LOGEMENT COMMUNAL 4 RUE DU FOUR**

(Rapporteur : Monsieur Francis MAHIEUX)

- Détermination de la destination des biens meubles suite à la vacance de la succession
- Délibération à prendre

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 27 novembre 2020.

Il fait savoir que le Tribunal Judiciaire de VANNES, par Ordonnance du du 12 janvier 2021, a déclaré vacante la succession de la locataire du logement communal 4 rue du Four et a nommé le service des Domaines en la personne de Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques de Bretagne et du Département d'Ille et Vilaine en qualité de Curateur de la succession vacante.

Il ajoute que le véhicule sera confié aux Domaines qui se charge de la vente.

S'agissant des meubles, la Commune en dispose librement.

Il propose plusieurs solutions au Conseil Municipal :

- organisation d'un vide maison
- remise des biens à une Association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

**PRESENTS : 13**

**ABSTENTIONS: 0**

**SUFFRAGES EXPRIMES : 14**

**POUR : 14**

**POUVOIR : 01**

**NE PREND PAS PART AU VOTE : 0**

**MAJORITE ABSOLUE : 08**

**CONTRE : 0**

**VOTANTS : 14**

Le Conseil Municipal, décide :

- de faire enlever les meubles par une Association type Emmaüs ou le Comptoir des Rues à PLOERMEL.

Le Maire ajoute que des retouches de peinture sont à réaliser dans le logement qui fait l'objet de demandes de location.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,

Francis MAHIEUX